

Les missions du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public qui pilote l'ensemble de l'action sociale de Béthune. Il répond aux besoins sociaux des habitants.



Présentation du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pilote l'ensemble de l'action sociale et les aides aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap ou à toute personne en difficulté sociale.

Le CCAS accompagne l'utilisateur confronté aux aléas de la vie.

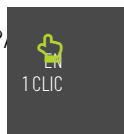
Lieu indépendant, anonyme et confidentiel, le CCAS de Béthune est présidé par le Maire, Olivier GACQUERRE. Son conseil d'administration est composé de 8 membres élus (issus du conseil municipal) et 8 membres nommés (représentants associatifs).

Les Missions du CCAS

L'aide sociale légale

À ce titre, le CCAS instruit différents dossiers fixés sous la compétence du Conseil Départemental et de l'État. Ces dossiers permettent d'obtenir certaines aides, à savoir :

- > L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- > L'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH)(qui permet d'obtenir un logement en résidence autonomie, EHPAD, de vie, famille d'accueil...)
- > Une aide-ménagère
- > De la téléassistance
- > L'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)
- > La Couverture Maladie Universelle et la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU CMUC)
- > Les aides de la Maison départementale des personnes handicapées : Allocation adulte handicapé, Carte d'invalidité/stationnement, Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé...
- > Des aides pour recouvrir des dettes d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone (Dossier FSL - volet Energies)
- > Des cartes de transport pour les demandeurs d'emplois



Le CCAS accompagne également les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle.

Le CCAS de Béthune est habilité à procéder aux élections de domicile dès lors que la personne qui en fait la demande présente un lien suffisant avec la commune. Afin de faciliter leur réinsertion, la procédure de domiciliation permet aux personnes sans « domicile stable », en habitat mobile ou précaire, qui ne sont pas en mesure de recevoir et de consulter régulièrement leur courrier de demander une domiciliation afin d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.

L'aide sociale facultative

Chaque CCAS peut développer ses propres aides en fonction du public auquel il s'adresse.

À Béthune, cela se traduit par différentes aides et services proposés aux personnes en difficulté (sous conditions de ressources) :

- > Chèques d'accompagnement personnalisé (alimentation - hygiène)
- > Chèques énergies
- > Aides financières
- > Demandes d'admission à l'Épicerie Solidaire de Béthune (PACTE62)
- > Micro-crédit social
- > Aides aux frais funéraires

Le CCAS organise également des temps conviviaux, afin de favoriser l'insertion sociale et le bien-être des publics en situation précaire :

- > Voyage d'une journée en juin
- > Repas de Noël
- > Arbre de Noël pour les enfants et les familles avec distribution de cadeaux et de friandises

L'Animation des politiques sociales

Cette dernière mission doit s'appuyer sur une analyse des besoins sociaux (ABS) et le développement du partenariat local.

B É T H U N E
SMART CITY

HÔTEL DE VILLE
6 Place du 4 septembre
62407 Béthune cedex

HORAIRES :
Lun : 9h > 17h
Mar - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h

Tél. : 0321630000
Fax :
mairie@ville-bethune.fr